

COMMUNE DE THIERY**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Numéro : >> 78
Date de la Convocation : >> 23 Novembre 2015
Date de l’Affichage : >> 7 Décembre 2015
Nombre de conseillers
En exercice : >> 11
Nombre de votants : >> 11
Nombre de présents : >> 9

OBJET : ** ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA REGION P.A.C.A. APPROBATION DES STATUTS // ADHESION DE LA COMMUNE.

L’an Deux Mille Quinze, le Cinq du mois de Décembre, à 15 Heures, le Conseil Municipal de THIERY, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de :

Monsieur AUBERT Jean-Marie, Maire.

Etaient présents : M. AUBERT Jean-Marie, M. ALVAREZ Roland, M. GRANDBOUCHE Thierry, Mme CAGNOL Anne-Marguerite, Mme ALAUX Emmanuelle, Mme BARANI Sylvie, M. TURRA Sébastien, M. BONIFASSI Bernard, M. AUBERT Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. PEZZAGNA Laurent Pouvoir à M. TURRA Sébastien.
Mme MOYSSET Michèle Pouvoir à M. BONIFASSI Bernard.

Madame ALAUX Emmanuelle a été élue secrétaire de séance.

§§§§§§§§

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l’Association des Communes Pastorales de la Région PACA et donne lecture des statuts de la dite association en expliquant en détail, son objet principal, à savoir :

- ✓ Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- ✓ Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;
- ✓ Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;
- ✓ Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire précise que les objectifs de cette association sont en tous points en concordance avec ceux que s’est fixé la commune de THIERY en matière de pastoralisme et d’entretien du territoire communal.

En conséquence de quoi, **il propose à l’assemblée communale d’approuver les statuts de l’Association des Communes Pastorales de la Région PACA, et d’accepter le principe d’adhésion de la commune de THIERY à cette association.**

Le Conseil Municipal ouï l’exposé du Maire et après avoir délibéré :

- A l’unanimité de ses membres ;

- ✚ * **APPROUVE les statuts de l’Association des Communes Pastorales de la Région PACA ;**
- ✚ * **ACCEPTE le principe de l’adhésion de la commune de THIERY à l’Association des Communes Pastorales de la Région PACA ;**
- ✚ * **DESIGNE Monsieur le Maire comme délégué pour la commune de THIERY auprès de l’Association des Communes Pastorales de la Région PACA ;**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire
J.M. AUBERT.